

Peine capitale requise contre Youssef Fikri et ses complices

# Fikri défie la justice

Le Procureur du Roi auprès de la chambre criminelle de la Cour d'appel de Casablanca sollicite la capitale maximale à l'encontre de Youssef Fikri et des principaux accusés dans cette affaire qui a bouleversé la chronique judiciaire.

"Je demande la peine maximale pour ces criminels". Le procureur de la Cour d'appel de Casablanca a été on ne peut plus catégorique, ce mercredi 9 juillet, quant à la peine requise à l'encontre des membres du groupuscule de Youssef Fikri. "Peine maximale", veut dire dans le jargon juridique "peine capitale" ou encore "peine de mort" dans le langage courant. Cette peine, Youssef Fikri et ses complices, l'ont bien mérité. Au fil des interrogatoires et plaidoiries, cette bande criminelle, composé de 31 prévenus, n'a cessé de provoquer et d'intimider le président de la chambre criminelle, Lahcen Tolfi, ainsi que ses assesseurs. Agitateurs au point que leur émir, Youssef Fikri, s'est vu rappeler à l'ordre à maintes reprises par le président de la cour et expulsé trois fois de l'audience, lors de sa dernière comparution. Ce personnage énigmatique, représente à présent un cas d'école. Un tueur en série qui, sans aucun scrupule, a lâché des bombes spectaculaires et a reconnu ses crimes commis au nom d'Allah.

Damir s'enflamme et bouleverse la chronique judiciaire. Dans la salle qui abrite ce procès, des policiers organisent une surveillance très rapprochée des inculpés. Unanimes, ils refusaient de se lever par respect pour la Cour, à chaque fois que les membres de celle-ci entraient ou quittaient la salle. L'ambiance se tend lorsque Youssef Fikri demande qu'on lui permette de s'expliquer. Il n'a nul besoin d'une assistance judiciaire.

## Révélation

Ni non plus d'une expertise médicale qu'il a rejetée en bloc. Et Youssef Fikri s'énerve à chaque fois qu'il est appelé à la barre. Lui qui croupit en prison depuis juillet 2002 défie la justice et se dit qu'il n'a appliqué que les lois de la chariaa.

Quand il prend la parole, c'est toujours pour se moquer des juges ou pour relater quelques versets coraniques en vue de se blanchir. Il raconte ce qui l'a conduit à assassiner et à perpétrer ces crimes. "Je n'ai tué qu'Aâdaa Allah" (ennemis de



• Youssef Fikri.

Dieu). Et à présent, je n'ai rien à me faire reprocher", disait-il aux juges. "Mais qui sont-ils ces ennemis de Dieu", rétorqua Lahcen Tolfi. Et Fikri de répondre: "Que Dieu t'enlève la Baraka! Je

vous défie s'il y a une quelconque indépendance de la justice. C'est une affaire qui a été montée par les services des renseignements chez qui je suis resté plus que 15 jours". Cette réaction lui a valu

sa première expulsion de l'audience comme le stipule la loi. Vint le tour de Mohamed Damir, le numéro 2 de la bande criminelle de Youssef Fikri. Celui-ci a été touché par 8 balles lors de son arrestation au quartier Sidi Moumen à Casablanca.

Fort physiquement, celui-ci adopte la même tactique que son émir. Avec un esprit moqueur, il n'a cessé d'élever la voix, refusant parfois de quitter le banc des accusées pour se présenter à la barre. Donc de reconnaître la justice. "Tout le monde connaît Damir, moi je ne connais personne", s'est contenté de répondre aux juges pendant de son interrogatoire.

Lors de leur audition, les autres prévenus ont tous, ou presque, nié les charges dont ils sont accusés.

Et pourtant, le ministère public avait présenté un assortiment de couteaux, coutelas, épées, deux carabines, des menottes, des cagoules, des téléphones portables, des explosifs, une tenue de gendarme qui auraient servi dans diverses agressions. Affaire à suivre. □

Y. Chmirou

## Cynisme

Enfermé, mais pas coupé du monde, Youssef Fikri est un bon zappeur. Un lecteur assidu de la presse. Surtout depuis qu'on parle de lui et de ses forfaits. Lui et tous les autres. Durant toutes les audiences, Fikri et ses complices n'ont pas arrêté d'avancer que l'appellation "Salafia jihadia" est une pure invention des pouvoirs publics et de la presse. La justice, elle, n'existe pas. Ils ne croient qu'à leur justice : la justice divine. Une justice qui pourtant a interdit "d'ôter la vie d'autrui sans aucun droit". Même aux impies et aux mécréants que Fikri et ses compagnons ont torturés, égorgés, découpés et puis enterrés comme des charognes. Et quand bien même la justice leur offre une assistance judiciaire, comme le stipule la loi, le groupuscule extrémiste par qui le terrorisme a débuté au Maroc persiste et signe en revendiquant tous les faits reprochés, ou presque.

À présent, l'affaire Youssef Fikri et son lieutenant Mohamed

## Un Canadien d'origine marocaine accusé d'avoir des liens avec Al Qaida

# Présumé coupable

Adil Charkaoui, 30 ans, a été arrêté le 21 mai dernier en vertu d'un certificat de sécurité, une procédure judiciaire canadienne exceptionnelle. Il est passible d'expulsion sans appel si la Cour fédérale conclut que le certificat de sécurité émis à son encontre est justifié.

Selon le service canadien du renseignement et de sécurité (SCRS), Adil Charkaoui est un «agent dormant» d'Al-Qaïda «pouvant être activé en tout temps» pour commettre des actes terroristes. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Denis Coderre, affirme détenir un dossier suffisamment étoffé pour expulser Adil Charkaoui du pays.

Dans des documents rendus publics, le gouvernement dit croire que Adil Charkaoui "est membre, ou a été membre, du réseau de Ben Laden", ajoutant qu'il "constitue (...) un danger pour la sécurité du

Canada" et qu'il "s'est livré, se livre ou se livrera au terrorisme". Le gouvernement fédéral avance également que Charkaoui connaissait Ahmed Ressay, un Algérien qui a été reconnu coupable à Los Angeles, en Californie, d'avoir pris part à un complot d'attentat à la bombe à l'occasion du passage à l'an 2000.

## Accusations

Cependant, les documents n'établissent aucun lien entre Charkaoui et quelque complot terroriste ou attentat que ce soit. L'homme est toutefois soupçonné de connaître un certain nombre de terroristes présumés ou ayant été reconnus coupables.

Le SCRS prétend ainsi que Charkaoui fréquentait son compatriote Abdellah Ouzghar, qui a aussi été, selon les autorités françaises, membre de la cellule mont-

réalisée d'Al-Qaïda. Face à ces accusations, Adil Charkaoui clame son innocence. Il nie toute implication avec des organisations terroristes. Il se dit victime de harcèlement de la part du SCRS, qui a tenté de le recruter comme informateur à maintes reprises parce qu'il connaît plusieurs membres de la communauté nord-africaine de Montréal. L'avocat de Charkaoui entend contester la constitutionnalité de ces certificats de sécurité, qui font en sorte que la preuve retenue contre un accusé demeure, pour l'essentiel, secrète. Le 29 juin dernier, une soixantaine de membres de la Coalition pour la justice pour Adil Charkaoui ont manifesté devant les bureaux du ministère de l'Immigration pour demander la libération immédiate d'Adil Charkaoui.

Le rassemblement, qui a eu lieu devant un édifice gouvernemental du centre-ville de Montréal, a

été organisé par Hind Charkaoui, la sœur d'Adil Charkaoui.

Hind espère qu'en faisant pression sur le gouvernement, les autorités non seulement libéreront son frère, mais cesseront de «harceler» les Canadiens d'origine arabe. «Nous sommes rassemblés ici pour que cessent les injustices», a-t-elle déclaré. Après avoir prononcé un discours, Hind Charkaoui a indiqué que son frère se portait bien et que ses avocats s'adresseront mercredi à la Cour fédérale pour demander sa libération sous caution. Arrivé au Canada en 1995, Adil Charkaoui est père d'un enfant et son épouse est enceinte d'un second. Il a déjà enseigné la langue française dans plusieurs établissements, y compris une école juive. Adil Charkaoui est actuellement emprisonné au Centre de détention de Rivière-des-Prairies à Montréal. □

TC